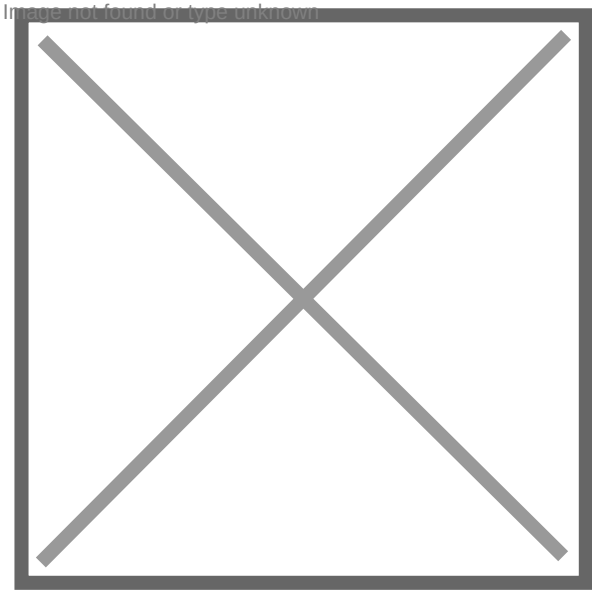




Licenciment et remplacement

Par **sam**, le **15/05/2009** à **11:43**

Bonjour,rnrnVoila je suis salarié d'une entreprise sur Strasbourg bas Rhin de 118 personnes qui est charger de la logistique, et nous avons l'usine de fabrication sur Colmar haut Rhin de 900 personnes, notre direction va supprimer 165 postes donc licencier 165 personnes que sur Colmar et ne veux pas licencier sur Strasbourg vue qu'il ne supprime pas de poste a Strasbourg, mais Colmar et Strasbourg font parti du même etablicement alors les syndicats ont demandés qu'il est aussi des licenciement sur Strasbourg (les derniers embaucher, les moins de 30 ans, les célibataires, etc...) et que c personnes soi remplacés par des salariés de Colmar qui viendraient reprendre le poste de la personne licencier sur Strasbourg se que la direction ne veux pas faire car elle trouve sa aberrant de licencié une personne pour la remplacer par une autre. Mai les syndicats menace de traîner la direction en justice car c'est la loi.rnrnMa question et t'il possible de si opposer devant un tribunal et y a t'il eu des cas similaire décision de justice, jurisprudence etc... rnrnMerci d'avance pour votre réponse